



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2015

Présents : Bureau du Conseil municipal : Mme F. GAUTIER, Présidente
M. E. CURTET, vice-Président
M. M. FALQUET, Secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes A. de COULON, C. LAPAIRE,
B. LEITNER-RIAT, P. REYMOND,
C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI.

MM. P. AMBROSETTI, N. BIRCHLER,
I. FALQUET, F. FREY, D. GENIER,
A. GIANNASI, J.-M. HAINAUT, A. KAELIN,
J. PONTI, R. SUTTER, R. WENGER.

Membres du Conseil administratif : M. P. THORENS, Maire
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif
Mme F. de PLANTA, Conseillère administrative

Excusé : M. D. AZARPEY

Voir remarque
P.V. suivant

Une présentation des projets communaux en cours et futurs à l'attention des Conseillers municipaux s'est tenue avant la séance plénière. Cette présentation ayant duré un peu plus longtemps que prévu, Mme la Présidente ouvre la séance à 20h20.

Elle salue le Maire, les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif, ainsi que le public. Elle souhaite à tous la bienvenue à cette séance plénière du 3 novembre 2015.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente donne lecture d'un courrier reçu de la part de M. Andreas BISCHOFF concernant le suivi des pétitions adressées au Conseil municipal le 18 septembre 2014 pour de nouveaux événements et de nouveaux aménagements de loisirs à Collonge-Bellerive.

« Monsieur le Maire, Cher Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 29 juillet 2015 qui a reçu toute mon attention.

Je tiens à vous remercier pour le suivi des demandes en lien avec les pétitions qui avaient été déposées en 2014. De manière générale, je tiens à remercier, au nom des signataires, le travail accompli par le Conseil municipal et le Conseil administratif pour l'accueil favorable et la prise en compte des propositions.

En ce qui concerne la proposition pour des nouveaux événements, je transmettrai aux signataires les commentaires et suggestions proposés.

Concernant les aménagements extérieurs, j'ai déjà pu constater avec enthousiasme l'installation à la plage de la Savonnière de la structure sur le lac et de la buvette. D'après les commentaires entendus directement sur les lieux, les usagers semblent effectivement ravis par ces nouveaux aménagements. En vous remerciant une nouvelle fois, je vous adresse, Monsieur le Maire, mes plus cordiales salutations. Andreas BISCHOFF »

Mme la Présidente fait part d'un courrier de remerciements reçu de Mme Danielle CHRETIEN.

« Madame la Présidente du Conseil municipal,



*Par la présente, je vous prie de transmettre mes sincères remerciements au Conseil administratif et au Conseil municipal pour avoir soutenu mon élection au Groupement de la crèche.
Je me réjouis de ce nouveau mandat et vous adresse mes plus cordiales salutations.
Mme Danielle Chrétien »*

Mme la Présidente donne lecture d'un courrier de remerciements reçu de la part de M. Jean-Marc MASPERO.

*« Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère et Monsieur le Conseiller administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Par ce courrier je souhaite vous remercier de m'avoir accordé votre confiance pour vous représenter au sein du comité du centre sportif de Rouelbeau.
Pour cette législature qui s'engage, je m'efforcerai de défendre à la fois les intérêts de notre commune et le développement de ce centre intercommunal que nous avons construit.
Je reste également à votre disposition pour toute information que vous pourriez désirer quant au fonctionnement du centre sportif ou tout message que vous voudriez transmettre au comité.
En vous souhaitant également une très prospère législature, je vous prie de recevoir, Mesdames et Messieurs les représentants des autorités communales, mes plus cordiales salutations.
Jean-Marc MASPERO, Ancien Conseiller administratif de Collonge-Bellerive, vice-Président du centre sportif de Rouelbeau »*

Mme la Présidente énonce les noms des personnes nommées à la Présidence et vice-Présidence du local de vote de Collonge-Bellerive pour l'année 2016, ainsi que ceux de leurs suppléants.

	25 FEVRIER 2016	5 JUIN 2016
Président	Norberto BIRCHLER	Emmanuel CURTET
suppléant	David GENIER	Benoît CERUTTI
vice-Président	Marc FALQUET	Darius AZARPEY
suppléant	Ivan FALQUET	Rémy WENGER
	25 SEPTEMBRE 2016	27 NOVEMBRE 2016
Président	Alexandra de COULON	Marc FALQUET
suppléant	Jean-Marie HAINAUT	Ivan FALQUET
vice-Président	Alexandra CLIVAZ-BUTTLER	Thierry ZEHNDER
suppléant	Florence GRIN FALQUET	Claude VIQUERAT

Voir remarque
P.V. suivant

Comme il n'y a pas de remarque, **Mme la Présidente** annonce que cette répartition est considérée comme approuvée et sera transmise au Service des votations et élections. Elle remercie les responsables de partis d'avoir proposé des candidats, ainsi que ces derniers d'avoir accepté d'accomplir cette tâche.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 28 septembre 2015 et donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI apporte cinq corrections :

Page 31, 3^{ème} paragraphe, 3^{ème} ligne, il convient d'orthographier le verbe accepter au pluriel.
Page 35, 1^{er} paragraphe, 2^{ème} ligne, il convient d'orthographier le verbe approuver au pluriel.
Page 35, encadré, 1^{ère} ligne, la phrase correcte est « A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte de charger le Conseil administratif d'étudier l'amélioration des installations du skatepark. »
Page 44, 3^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne, il convient de mettre le mot personne au pluriel.
Page 51, 3^{ème} paragraphe, dernière ligne, la phrase est modifiée comme suit « Par la suite, ils seront discutés à la commission Sports. »



Comme il n'y a plus de remarques, **Mme la Présidente** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015.

À l'unanimité (18 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2015 est approuvé.

3. RAPPORTS DE COMMISSIONS

– Aménagement du 7 octobre 2015

Mme la Présidente précise que cette commission a fait l'objet d'un procès-verbal et d'un rapport. Elle demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport et passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite une explication concernant la demande de modification de zone de la Pointe-à-la-Bise. Il s'étonne que la Commune souhaite valoriser ces parcelles avant une éventuelle acquisition.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA rappelle que le TCS est propriétaire de ces six parcelles. La Commune est intéressée à en acheter trois, au prix qui a été proposé l'année dernière. Ce prix est nettement inférieur au prix du marché en zone 5.

Elle explique que ces parcelles peuvent être vendues uniquement en procédant à une modification de zone et en les détachant du plan de site. La Commune avait fait il y a plus d'un an une proposition de racheter l'ensemble de ces parcelles à ce prix, mais le TCS avait refusé. Le TCS a fait une nouvelle proposition à la Commune. Il propose la vente de trois parcelles à la Commune au prix proposé par cette dernière, et la vente du solde (3 autres parcelles) au prix du marché librement. C'est une proposition de « win win » et la commission a donné un préavis favorable.

C'est pourquoi, il faut commencer par initier une procédure de modification de zone de l'ensemble des parcelles évoquées. Cette opération, si elle est acceptée, est très intéressante car ces parcelles auront une valeur de zone 5.

Mme de PLANTA souhaite apporter une précision concernant l'encadré du point 5 relatif à l'acquisition de la parcelle N° 6156 au chemin des Rayes. Elle précise qu'il s'agit d'un vote de principe d'acquisition. Si ce principe est accepté, ce projet devra être finalisé avec le vendeur et fera l'objet d'une délibération.

Comme il n'y a plus de questions ou de remarques, **Mme la Présidente** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 7 octobre 2015.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. PONTI, de lire le préavis de la commission Aménagement relatif au principe du soutien de la demande de modification de zone émanant des propriétaires pour le site du secteur de Cherre.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le principe du soutien de la demande de modification de zone émanant des propriétaires pour le site du secteur de Cherre, dans le respect du plan directeur communal 2014, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le principe du soutien de la demande de modification de zone émanant des propriétaires pour le site du secteur de Cherre, dans le respect du plan directeur communal 2014.

 70 



Mme la Présidente demande au rapporteur, M. PONTI, de lire le préavis de la commission Aménagement relatif au principe du déclassement du site du secteur de Cherre pour une affectation en zone 5.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le principe du déclassement du site du secteur de Cherre pour une affectation en zone 5 avec mesures spéciales de protection (plan de site) et réserve destinée à de l'équipement public, comme mentionné dans le plan directeur communal 2014, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le principe du déclassement du site du secteur de Cherre pour une affectation en zone 5 avec mesures spéciales de protection (plan de site) et réserve destinée à de l'équipement public, comme mentionné dans le plan directeur communal 2014.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. PONTI, de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à la réalisation d'un point de récupération provisoire.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent la réalisation d'un point de récupération provisoire, sur la parcelle N° 8216, sise route d'Hermance, selon le projet présenté, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la réalisation d'un point de récupération provisoire, sur la parcelle N° 8216, sise route d'Hermance, selon le projet présenté.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. PONTI, de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à la demande de modification de zone.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent d'initier une demande de modification de zone afin de sortir du plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs), les parcelles N° 5676, 6052, 6053, 6504, 6499 et 6975 situées en amont du chemin des Marèches, propriétés du TCS (Touring Club Suisse), en vue de l'acquisition des parcelles N°5676, 6052 et 6053 par la Commune, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte d'initier une demande de modification de zone afin de sortir du plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs), les parcelles N° 5676, 6052, 6053, 6504, 6499 et 6975 situées en amont du chemin des Marèches, propriétés du TCS, en vue de l'acquisition des parcelles N°5676, 6052 et 6053 par la Commune.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. PONTI, de lire le préavis de la commission Aménagement relatif à l'acquisition de la parcelle N°6156 au chemin des Rayes.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent l'acquisition de la parcelle N°6156 au chemin des Rayes pour la réalisation d'un espace public supplémentaire au centre de Vésenaz, lèvent la main. »

Mme la Présidente rappelle, comme l'a dit Mme de PLANTA précédemment, qu'il s'agit d'un vote de principe. Une délibération sera présentée ultérieurement.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle N°6156 au chemin des Rayes pour la réalisation d'un espace public supplémentaire au centre de Vésenaz.

Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA informe qu'un rendez-vous avec le TCS est fixé au 4 novembre prochain à la CMNS, Commission des monuments, de la nature et des sites pour un premier entretien relatif au point qui vient d'être voté.



Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Finances du 12 octobre 2015

Mme la Présidente annonce que le rapport sera traité après la présentation du budget 2016 au point 4 de l'ordre du jour. Cependant, le point 2 concernant le droit d'opposition du Conseil municipal relatif à la décision de l'ACG, est traité de suite.

Mme la Présidente demande à Mme LAPAIRE de lire le préavis de la commission des Finances relatif au droit d'opposition quant à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 26 septembre 2015.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui souhaitent exercer le droit d'opposition du Conseil municipal quant à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 26 septembre 2015 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG fixées à 3,60 F/habitant pour les communes (et 2.40 F pour la Ville de Genève), lèvent la main. »

Par 18 non, le Conseil municipal refuse d'exercer son droit d'opposition quant à la décision de l'Assemblée générale de l'ACG du 26 septembre 2015 relative aux contributions demandées aux communes pour le financement du budget 2016 de l'ACG fixées à 3,60 F/habitant pour les communes (et 2.40 F pour la Ville de Genève).

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Routes et infrastructures du 26 octobre 2015

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA apporte une précision concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour le service de la voirie. Elle rappelle que cette idée a été émise en cours de commission. C'est pourquoi, au moment de la décision, le modèle de ce véhicule n'a pas été présenté. La commission a émis la volonté d'acquérir un véhicule électrique et a proposé d'augmenter le crédit prévu, mais le modèle n'est pas validé aujourd'hui. Le Département technique fera un retour à la commission Routes et infrastructures, une fois ses investigations terminées. La commission des Finances devra valider cette proposition.

Comme il n'y a plus de questions ou de remarques, Mme la Présidente demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité 18 oui, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 26 octobre 2015.

Mme la Présidente annonce que l'encadré relatif à l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 65'000 F fait l'objet d'une délibération qui sera proposée au vote au point 5 de l'ordre du jour et qu'il n'est par conséquent pas voté sous ce point.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. SUTTER, de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné à l'achat de véhicules pour le service de la voirie.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET indique qu'il s'agit d'un camion REFORM Muli et pas Multi.



Mme la Présidente remercie M. CURTET pour cette correction et soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné d'une part à l'acquisition d'un camion REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur / saleuse et d'autres part à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique (de type pick-up) pour le service de la voirie, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'engagement global de 290'000 F destiné d'une part à l'acquisition d'un camion REFORM Muli T10 X équipé d'un épandeur / saleuse et d'autres part à l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique (de type pick-up) pour le service de la voirie.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. SUTTER, de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif à la réalisation d'interventions et d'acquisitions pour les équipements du parking des Rayes.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent la réalisation d'interventions et d'acquisitions pour les équipements du parking des Rayes afin d'assurer le bon fonctionnement des installations et suivant la liste des mesures présentée en commission, soit pour un montant global de 118'700 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la réalisation d'interventions et d'acquisitions pour les équipements du parking des Rayes afin d'assurer le bon fonctionnement des installations et suivant la liste des mesures présentée en commission, soit pour un montant global de 118'700 F.

Mme la Présidente signale que, lors de cette commission, il a été demandé par un commissaire d'étudier la possibilité de poser deux bornes de recharge pour les voitures électriques comme cela se fait de plus en plus dans les parkings publics. Mme de PLANTA reviendra vers la commission Routes et infrastructures une fois que la Commune aura étudié cette possibilité.

Mme de PLANTA souligne que ceci est mentionné dans le rapport.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. SUTTER, de lire le préavis de la commission Routes et infrastructures relatif au marquage d'une bande longitudinale pour piétons le long du chemin de la Gabiule.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le marquage d'une bande longitudinale pour piétons le long du chemin de la Gabiule, du côté de Genève du chemin, en complément à la pose des coussins berlinois validée par le Conseil municipal du 3 février 2015, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte le marquage d'une bande longitudinale pour piétons le long du chemin de la Gabiule, du côté de Genève du chemin, en complément à la pose des coussins berlinois validée par le Conseil municipal du 3 février 2015.

Mme la Présidente passe la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN s'interroge sur les limitations de vitesse sur ce type de chemin. Selon lui, il n'est pas très aisé de déterminer les différentes limitations de vitesse. Il prend pour exemple le chemin qui descend vers la Savonnière où un panneau indique la fin de la limitation de 50 km/h, juste avant l'arrivée dans le rondpoint. Il ajoute qu'une mesure de vitesse est faite actuellement au chemin de Contamines-sous-Cherre, mais il est difficile de savoir qu'elle est la vitesse maximum autorisée. Des panneaux sauvages « attention aux enfants » ont d'ailleurs été placés.

Il pense qu'il serait appréciable que la Commune ait une réflexion globale sur les limitations de vitesse sur les chemins communaux les plus fréquentés.



Mme la Présidente passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA se souvient que cette question avait déjà été soulevée par M. CURTET il y a quelques années. Elle souligne qu'en la matière, le panel de limitations de vitesse est très vaste. Elle propose à M. SUTTER, qui connaît bien ce sujet, d'apporter une réponse.

M. SUTTER répond qu'à partir du moment où il y a des habitations construites de manière compacte, la limitation est fixée à 50 km/h. Si des chemins partent depuis une route avec une limitation de vitesse générale à 50 km/h, il n'y a pas besoin de répéter cette limitation à chaque fois. Par contre, il prend pour exemple le centre du village de Collonge où la limitation de vitesse est à 40 km/h, à partir du moment où le véhicule tourne dans un chemin avec des habitations construites de manière compacte, la limitation de vitesse est réglementée à 50 km/h.

M. KAELIN demande ce que signifie exactement le terme de « construit de manière compacte ».

Mme de PLANTA pense qu'une seule habitation suffit et ajoute que la question s'était déjà posée à Saint-Maurice.

M. CURTET intervient en précisant qu'il s'agissait du chemin de Saint-Maurice et finalement, la décision avait été prise de limiter la vitesse à 50 km/h. Selon lui, les règles sont un peu « à la carte »...

Mme de PLANTA répond qu'elle n'est pas certaine que ce soit réellement le cas.

M. SUTTER précise qu'il s'agit d'une loi cantonale ou fédérale. C'est la Direction générale des transports qui fixe les règles.

Mme la Présidente indique que sur les routes cantonales, les communes peuvent faire des suggestions au canton qui sont retenues ou pas. Par contre, sur les routes communales, elles peuvent décider de la vitesse qu'elles désirent. Si la Commune souhaite créer une zone limitée à 30 km/h, elle doit demander les autorisations nécessaires auprès de la Direction des Transports, qui donne son accord ou pas.

Mme de PLANTA s'interroge sur les règles de base appliquées dans le canton de Genève.

Mme la Présidente répond que la règle de base, est une limitation de vitesse à 40 km/h lorsqu'il y a des écoles, 50 km/h en localité et 80 km/h hors localité ou 60 km/h, s'il y a une limitation.

Mme de PLANTA donne comme exemple la route d'Hermance. La limitation de vitesse est à 60 km/h. En arrivant devant le Cycle de Bois-Caran, la limitation est ramenée à 40 km/h sur quelques mètres avant d'être limitée à nouveau à 60 km/h pour finalement être réglementée à 50 km/h en arrivant dans le village de Collonge. Sur une même route et sur une distance de 500 m, il peut y avoir trois limitations de vitesse différentes...

Mme la Présidente rappelle que la route d'Hermance est une route cantonale. La Commune peut seulement faire des suggestions.

Mme de PLANTA revient à la question de base qui était de connaître la limitation de vitesse sur le chemin de la Gabiule et indique que, par défaut, elle est donc de 50 km/h.

M. KAELIN rétorque qu'il lui semble voir la même configuration au chemin de la Savonnière mais juste après l'Hôpital de Bellerive, un panneau de fin de limitation à 50 km/h est placé. Cela voudrait dire que la vitesse n'est plus limitée et passe donc à 80 km/h. De ce fait, en tournant au rondpoint sur le chemin de Contamines-sous-Cherre, la limitation de vitesse serait toujours de 80 km/h...

Il conclut en disant que le but de son intervention est de demander à la Commune d'investiguer sur un schéma global et cohérent des limitations de vitesse.



Mme de PLANTA propose de revenir en commission Routes et infrastructures avec une cartographie communale en matière de limitations de vitesse.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Environnement et développement durable du 27 octobre 2015

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 27 octobre 2015.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. GIANNASI, de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif aux points de récupération.

Après lecture du préavis, Mme la Présidente soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le déplacement et le réaménagement du point de récupération de Collonge ainsi que le réaménagement du point de récupération de Vézenaz pour un montant global de 320'000 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le déplacement et le réaménagement du point de récupération de Collonge ainsi que le réaménagement du point de récupération de Vézenaz pour un montant global de 320'000 F.

Mme la Présidente passe au rapport suivant.

– Conjointe Bâtiments et logement, Environnement et développement durable et Finances du 27 octobre 2015

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport et passe la parole à M. M. FALQUET.

M. M. FALQUET annonce que le groupe Nouvelle Force s'opposera au projet du réseau de chauffage à distance. Il qualifie ce projet « d'exotique », relevant plus d'un effet de mode que d'un réel besoin ou une volonté d'efficacité puisque les bâtiments desservis par ce réseau devront être isolés après. De plus, l'extension future n'est pas garantie vu qu'elle dépend des propriétaires des bâtiments. Pour ces raisons, le groupe Nouvelle Force votera contre ce projet.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite rappeler à M. M. FALQUET qu'en mars 2013, ce projet qui n'allait pas encore jusqu'au Quadrilatère, avait été accepté à l'unanimité. Il avait donc voté pour...

Mme la Présidente demande s'il y a d'autres remarques ou questions. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission conjointe Bâtiments et logement, Environnement et développement durable et Finances du 27 octobre 2015.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. FREY, de lire les préavis des commissions Bâtiments et logement, Environnement et développement durable et des Finances relatif à la réalisation d'un réseau de chauffage à distance.



Après lecture des préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le principe de la réalisation d'un réseau de chauffage à distance alimentant les bâtiments de la route d'Hermance N° 95-97-99-105, l'établissement scolaire cycle moyen de Collonge, les bâtiments du chemin du Grand-Clos N° 3-6-8-10, le bâtiment du 150 route d'Hermance, le Quadrilatère, ainsi que d'éventuelles extensions sur le domaine privé, lèvent la main. »

Par 16 oui et 2 non, le Conseil municipal approuve le principe de la réalisation d'un réseau de chauffage à distance alimentant les bâtiments de la route d'Hermance N° 95-97-99-105, l'établissement scolaire cycle moyen de Collonge, les bâtiments du chemin du Grand-Clos N° 3-6-8-10, le bâtiment du 150 route d'Hermance, le Quadrilatère, ainsi que d'éventuelles extensions sur le domaine privé.

Mme la Présidente demande au rapporteur, M. FREY, de lire le préavis de la commission des Finances relatif au choix du mode de financement du chauffage à distance.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le choix du contracting comme mode de financement du chauffage à distance de Collonge, lèvent la main. »

Par 16 oui et 2 non, le Conseil municipal approuve le choix du contracting comme mode de financement du chauffage à distance de Collonge.

Mme la Présidente passe la parole à M. CURTET.

M. CURTET tient à remercier tous les Conseillers municipaux, le groupe Nouvelle Force également, pour ce vote. Il ne s'imaginait pas en proposant ce projet, que cela nécessiterait autant de séances.

Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2016

Mme la Présidente passe la parole à M. GOEHRING pour la présentation du projet de budget 2016.

M. GOEHRING commente les différentes diapositives qui composent sa présentation (documents joints à ce procès-verbal).

M. CURTET remarque qu'il y a un « bond » de plus de 2'000'000 F en 2014 au niveau de la péréquation financière intercommunale et se demande pour quelles raisons.

M. GOEHRING répond que ces chiffres, transmis par l'Etat, sont basés sur les opérations fiscales précédentes en fonction de différents critères.

M. CHAPARRO, comptable de la Commune, est présent dans la salle et répond. Il indique que ces éléments communiqués par l'Etat dépendent de la fiscalité de la Commune. Si elle est moins bonne, ceci apparaît deux ans après car finalement la Commune contribuera moins à la péréquation financière.

Mme de PLANTA indique qu'il faut se reporter au tableau qui mentionne les rentrées fiscales. Si la Commune a plus contribué à la péréquation financière, c'est qu'elle a bénéficié de meilleures rentrées fiscales.

Le tableau concerné est affiché à nouveau et il est effectivement constaté que les rentrées fiscales de l'année 2012 étaient meilleures, ce qui pourrait expliquer le « bond » de l'année 2014.



M. GOEHRING précise également que ce chiffre varie en fonction des rentrées fiscales de toutes les autres communes.

M. CHAPARRO fait référence à la présentation que **M. GIORIA**, du Département des finances, avait faite sur le fonctionnement de la péréquation financière intercommunale, il y a un ou deux ans. La conclusion finale est que la base de calcul s'avère totalement dépendante de la fiscalité de toutes les communes.

M. KAELIN rappelle que le centime additionnel de la Commune pesait très lourd dans le montant à payer.

M. GOEHRING indique que le niveau du centime additionnel moyen se situe aux alentours de 43. En effet, il ajoute que plus le centime est bas, plus la Commune va contribuer à la péréquation financière.

Au terme de cette présentation, **M. GOEHRING** rappelle que tous les Conseillers municipaux ont reçu par courrier les documents qui vont être passés en revue.

→ Projet de budget de fonctionnement 2016 :

Ce document ne fait l'objet d'aucune question.

→ Projet de budget d'investissements 2016 :

Mme LAPAIRE s'étonne de voir un solde à la charge de la Commune de 1'450'000 F, en 2016, concernant la Traversée de Vézenaz .

M. CHAPARRO répond que ce chiffre correspond au montant à payer en 2016 et qu'il figure au plan quinquennal.

Mme LAPAIRE souhaite une explication car dans ses souvenirs, au commencement des travaux, la Commune payait beaucoup et le canton devait commencer à payer plus tard. Elle demande si le canton verse encore quelque chose pour la traversée.

M. CHAPARRO indique que la Commune voit uniquement la part qu'elle verse au canton, mais pas ce que lui paye. Il précise qu'il n'a pas le détail de ce montant, ceci est du ressort du Département technique.

Mme LAPAIRE remarque, cette année, qu'un montant de 100'000 F destiné à la préservation des arbres est inscrit.

M. GOEHRING répond que ce point fait partie des projets exposés lors de la présentation qui s'est tenue juste avant la séance plénière de ce jour. Il explique que c'est un projet qui doit se réaliser prochainement

Arrivée de M. BIRCHLER à 21h47.

→ Prévision des investissements et de leur financement pour les années 2016 à 2020, Investissements en cours, Investissements prévus, Logements, Amortissements terminés, en cours et prévus, Plan quinquennal

Ces documents ne font l'objet d'aucune question.

→ Plan quinquennal année 2016 à 2020 :

Ce document ne fait l'objet d'aucune question.

 77 



→ Tableaux 2016.

Ce document ne fait l'objet d'aucune question.

M. GOEHRING présente les trois projets de délibérations se rapportant à l'approbation du budget 2016 qui seront proposées au vote lors de la séance plénière du 17 novembre 2015.

→ Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2016 ;

Mme de PLANTA demande en quoi consiste le travail de taxation de la taxe professionnelle.

M. GOEHRING explique que les déclarations sont envoyées à toutes les sociétés inscrites sur la Commune qui, par la suite, sont censées les retourner complétées. Ceci permet de calculer une valeur théorique du montant total de la taxe professionnelle. C'est un gros travail administratif qui est fait « pour rien ». En revanche, il permet de connaître la valeur indicative du montant qui pourrait être encaissé.

Mme de PLANTA indique qu'une commune a fait une demande auprès de l'ACG dans le but de savoir si elle pouvait être exemptée du travail de taxation lors d'un dégrèvement à 100 %. Ceci n'est pas possible. Elle se demande quelle est la charge de travail engendrée.

M. CHAPARRO répond qu'il faut compter au minimum un mois de travail à plein temps. Il profite d'expliquer, du fait que la Commune dégrève cette taxe à 100 %, que certains contribuables ne répondent pas. A la fin du délai de retour des déclarations, énormément de déclarations ne sont pas retournées. Cela signifie qu'il faut envoyer des rappels, ... Une centaine de sociétés ne la retournent pas du tout.

M. CURTET souhaite connaître le chiffre du manque à gagner relatif au dégrèvement de cette taxe.

M. CHAPARRO informe que le montant pour 2014 se monte à 713'677 F

Mme la Présidente se demande sur quelle base ce manque à gagner est évalué si les déclarations ne sont pas retournées puisque, de sa propre expérience, elle sait que cette taxe est basée sur le chiffre d'affaires, le montant du loyer et le nombre d'employés. Elle indique que la Commune pourrait décider de mettre à l'amende les sociétés qui ne retournent pas leur déclaration.

M. GOEHRING signale que ceci engendrerait du travail supplémentaire pour l'administration.

Mme de PLANTA revient à la question de Mme la Présidente, qui est de savoir comment est calculé ce montant.

M. CHAPARRO explique que les contribuables qui ont déjà rendu à un moment donné une déclaration à la Commune sont taxés d'office, selon la dernière taxation. Le problème concerne les nouvelles sociétés qui n'ont jamais retourné de déclaration où la taxation d'office est nulle car la Commune n'a aucune information sur leur activité.

M. GOEHRING conclut en disant que la question soulevée à l'ACG est intéressante et mérite réflexion.

→ Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2016, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter ;

Ce projet de délibération n'apporte pas de question.



- Proposition du Conseil administratif relative à l'octroi d'une autorisation de renouveler, en 2016, les emprunts contractés par la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie.

Ce projet délibération n'apporte pas de question.

M. GOEHRING présente, à titre informatif, le projet de budget 2016 du Centre sportif de Rouelbeau et de la Crèche intercommunale L'île aux Mômes. Ces documents ont également été envoyés à tous les Conseillers municipaux.

M. GOEHRING ayant terminé sa présentation, il demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente remercie **M. GOEHRING** et l'administration pour cette présentation, ainsi que **M. CHAPARRO** pour la préparation de tous ces documents.

Mme la Présidente passe au rapport de la commission des Finances du 12 octobre 2015.

– **Rapport de la commission des Finances du 12 octobre 2015**

Mme la Présidente annonce que l'encadré relatif au montant budgété de 42'000 F pour le Festival de Bellerive sera validé par le vote du budget lors de la séance plénière du 17 novembre prochain.

Mme la Présidente demande au rapporteur, **M. BIRCHLER**, de lire le préavis de la commission relatif à la subvention, en 2015, à l'attention de la paroisse catholique de Collonge.

Après lecture du préavis, **Mme la Présidente** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent de subventionner (en 2015) la paroisse catholique de Collonge pour des travaux de protection contre les pigeons sur le bâtiment de l'église de Collonge, pour un montant de 2'160 F au moyen du compte de fonctionnement N°3003.366.03 « Subv. bâtiment patrimoine culturel », lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve de subventionner (en 2015) la paroisse catholique de Collonge pour des travaux de protection contre les pigeons sur le bâtiment de l'église de Collonge, pour un montant de 2'160 F au moyen du compte de fonctionnement N°3003.366.03 « Subv. bâtiment patrimoine culturel ».

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 12 octobre 2015.

Mme la Présidente rappelle que, comme l'a indiqué **M. GOEHRING** précédemment, les encadrés relatifs à la taxe professionnelle, au budget 2016 ainsi qu'aux emprunts contractés par la Fondation de la Pallanterie feront l'objet de délibérations qui seront votées lors de la séance plénière du 17 novembre prochain.

79



5. PROJETS DE DÉLIBÉRATION

15-21 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 65'000 F pour le remplacement d'installations de défense incendie (bornes hydrantes) sur divers routes et chemins.

Mme la Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-21.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-21 relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 65'000 F pour le remplacement d'installations de défense incendie (bornes hydrantes) sur divers routes et chemins.

Mme la Présidente demande à M. CURTET de lire la délibération 15-21.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, Mme la Présidente demande à l'assemblée de voter la délibération 15-21 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 65'000 F pour le remplacement d'installations de défense incendie (bornes hydrantes) sur divers routes et chemins, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 15-21 relative l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 65'000 F pour le remplacement d'installations de défense incendie (bornes hydrantes) sur divers routes et chemins.

Mme la Présidente poursuit l'ordre du jour.

6. PROJETS DE RÉSOLUTION

Comme il n'y a pas de projets de résolution à l'ordre du jour, Mme la Présidente passe au point suivant.

7. PROJETS DE MOTION

Comme il n'y a pas de projets de motion à l'ordre du jour, Mme la Présidente passe au point suivant.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente demande si un Conseiller municipal désire intervenir afin de transmettre une communication. Elle donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite savoir quelle est l'utilité du groupe électrogène qui fonctionne au chemin du Pré-d'Orsat, entre la voirie et la déchetterie.

M. THORENS répond qu'il doit se renseigner et lui donnera cette information au plus vite.

M. GENIER mentionne qu'il s'agit peut-être du désamiantage de l'abri de la protection civile.

Mme de PLANTA demande où est exactement placé ce groupe électrogène.

M. CURTET précise qu'il est placé contre la déchetterie, côté voirie.

 80 



Mme la Présidente informe qu'une camionnette s'arrête tous les jours, pour une plus ou moins grande période, au chemin du Vieux-Vésenaz vers 10h30-11h pour livrer le restaurant « 3 Fratelli ». Elle stationne juste en face des lignes « stop » du chemin du Vieux-Vésenaz et du chemin Neuf-de-Vésenaz, ce qui gêne la visibilité. Elle demande si une solution peut être trouvée car, avant que la place soit refaite, il existait une zone où les véhicules avaient la possibilité de s'arrêter.

M. GOEHRING va le signaler à la Police municipale afin que le nécessaire soit fait, et éventuellement trouver une autre solution.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme la Présidente donne la parole à M. BIRCHLER.

M. BIRCHLER fait part d'un article paru dans le journal Le Temps, le 24 octobre 2015, qui relatait la nomination du patron de Novae Restauration comme entrepreneur de l'année.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS remercie M. BIRCHLER de soulever ce point car, effectivement, M. Maxime BALLANFAT a fait la une de la presse ces derniers jours. Un rendez-vous a eu lieu la semaine passée afin de discuter de la problématique des restaurants scolaires et il n'a pas manqué de le féliciter pour cette nomination.

Mme la Présidente informe qu'un concert de l'ensemble « Quatro voce », organisé dans le cadre du Concours de Genève, se déroulera à l'épicentre le lundi 9 novembre 2015, à 20h. L'après-midi, une prestation destinée aux enfants des écoles de Collonge-Bellerive est prévue.

Mme la Présidente donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET souhaite remercier le concierge de l'école élémentaire de Collonge, Jimmy, pour l'organisation du local de vote dans le cadre des élections du 18 octobre dernier. Comme d'habitude, tout était parfait.

Mme la Présidente passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS remercie M. CURTET pour ce retour et indique que ses remerciements seront transmis à M. XHYMSHITI.

Comme il n'y a plus de communications, **Mme la Présidente** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire.

M. THORENS commence ses communications en informant que la Commune compte désormais plus de 8'000 habitants (8'013 habitants).

Vandalisme dans les cimetières

Il indique, comme cela a été relaté dans la presse, que les cimetières de la Commune ont été à nouveau profanés.

Dans le courant du mois de juin 2015, les deux cimetières de la Commune ont été vandalisés une première fois. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.



Durant le week-end du 26 au 27 septembre 2015, d'autres actes de vandalisme beaucoup plus graves ont été commis au cimetière de Vézenaz. Certaines stèles ont été descellées, des croix ont été arrachées, des portraits de défunts cassés, La Commune prend ceci très au sérieux et une plainte pour atteinte à la paix des morts a été déposée auprès du Procureur général.

Il informe que le Conseil administratif a pris la décision de prendre en charge les dégâts. Il a également décidé de fermer les entrées des cimetières la nuit et de modifier certains portails afin de rendre plus difficile l'accès au cimetière de Vézenaz lorsque celui-ci est fermé.

M. GOEHRING ajoute qu'un rendez-vous est fixé le 5 novembre prochain avec les agents de la gendarmerie de la Pallanterie chargés de l'enquête, l'ilotier, M. VAUTHEY, et l'enquêteur de sécurité publique, M. GRANDJEAN.

M. PONTI constate que le vendredi soir, après la fermeture du Point d'interro, les jeunes se dirigent vers l'arrêt de bus de Collonge et beaucoup d'incivilités et de déprédations sont commises ; fleurs arrachées dans les bacs, caisses à journaux retournées, ... Il ne sait pas si ceci est lié mais c'est tout de même un problème récurrent.

M. THORENS remercie M. PONTI pour cette information mais rappelle que les dernières déprédations relatives à la plainte déposée ont été faites au cimetière de Vézenaz.

Mme la Présidente indique que lors du week-end en question, une soirée lancée sur Facebook a attiré environ 600 personnes au chemin des Princes. Ceci a engendré énormément de nuisances sonores et des déprédations sur la route de la Capite. Elle transmettra la date au Conseil administratif afin qu'il puisse en faire part à la gendarmerie.

Place de jeux du jardin d'enfants Les Boucaniers à Vézenaz

Il informe qu'un courrier de remerciements reçu de la part de l'association des jardins d'enfants a été adressé à M. LUCCHI, technicien en bâtiment de la Commune, concernant le réaménagement de la place de jeux du jardin d'enfants Les Boucaniers à Vézenaz. Il rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit de 130'000 F pour ce réaménagement. Tous les utilisateurs de ce lieu sont ravis des travaux entrepris. Il ajoute qu'il est toujours appréciable de recevoir des retours positifs.

Des photos de la place de jeux sont projetées.

Demande de la Paroisse protestante d'Anières-Vézenaz

Il fait part d'un entretien qu'il a eu avec Mme Anne-Catherine HOCHSTRASSER concernant une initiative de la Paroisse protestante d'Anières-Vézenaz. Cette initiative consiste à réaliser des ateliers de cuisine une fois par mois avec un nombre égal de requérants du foyer d'Anières que d'habitants de la Commune. Le but est de permettre aux réfugiés de se sociabiliser et pour les participants, de mieux les connaître.

Il ajoute que le Conseil administratif est favorable à cette initiative et a pris la décision de mettre à disposition la salle des Sociétés. Il tient à préciser que ce projet n'a pas un caractère confessionnel ou religieux.

Croisière des Aînés 7 octobre 2015

Il revient sur cette manifestation qui a remporté, à nouveau, un grand succès. Plus de 370 personnes se sont inscrites ! La limite du nombre de personnes admises à bord du bateau Le Simplon était presque atteinte. Heureusement, plusieurs personnes ne sont pas venues. Néanmoins, il ajoute qu'il serait souhaitable que ces personnes aient l'obligeance de s'excuser. Il remercie Mmes Anne PENET et Alessandra RICCI qui ont organisé pour leur première fois cette sortie.



Giratoires des Tattes

Il informe que l'affichage des œuvres commandées a commencé et qu'un panneau devrait prochainement être installé afin de faciliter la communication sur cette œuvre d'art.

Le Voyageur

Il indique que 1'700 personnes se sont rendues sur place. Il s'agit de la meilleure assistance depuis que Le Voyageur tourne sur Genève. Malgré les quelques doutes de par sa situation un peu décentralisée à côté du stade de foot de la Californie, ce fut un grand succès.

L'épicentre et CinéMargand

Il encourage à se rendre aux trois concerts qui auront lieu à l'épicentre avant la fin de l'année. Il relève le superbe concert de Igit, demi-finaliste de The Voice 2014, qui s'est déroulé le 31 octobre dernier à l'épicentre.

Il ajoute qu'il y a encore six projections de CinéMargand avant la fin de l'année.

M. THORENS ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING fait part des communications suivantes.

Statistiques des ventes de cartes journalières CFF

Il annonce qu'à la fin du mois d'octobre, un boni de 2'838 F était enregistré.

A ce propos, il informe que la commune de Presinge l'a informé avoir de la peine à revendre toutes ses cartes journalières CFF. Si les cartes journalières ne sont plus disponibles à Collonge-Bellerive, il suggère de contacter cette commune.

Subventions des abonnements TPG/CFF

Il donne le nombre d'abonnements TPG/CFF subventionnés qu'au 2 novembre 2015 : 403 abonnements « juniors », 119 abonnements « adultes » et 59 abonnements « seniors » pour un total de 72'300 F.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **Mme la Présidente** passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA fait part des communications suivantes.

Société Frédéric Chopin

Elle rappelle qu'au niveau de la culture, sur la Commune, il n'y a pas que l'épicentre. Il ne faut pas oublier la société Frédéric Chopin qui donne régulièrement des concerts de grande qualité avec des pianistes de très haut niveau. Le 10 octobre dernier, un magnifique concert a justement eu lieu à la salle Willy Buard.

Fête des 100 ans de la paroisse d'Anières-Vésenaz

Le dimanche 11 octobre dernier, la paroisse d'Anières-Vésenaz a fêté ses 100 ans. Pour marquer cet anniversaire, il y a eu un très beau culte à la chapelle d'Anières, suivi d'une belle animation.



Places de stationnement réservées aux personnes handicapées

En réponse à la question de Mme REYMOND, posée lors de la dernière séance plénière du Conseil municipal concernant la règle en matière de création de places de stationnement réservées aux personnes handicapées, elle informe l'existence d'un guide des bonnes pratiques élaboré par la Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et leurs proches.

Elle indique que la réglementation est très stricte pour le domaine privé. Dans un parking collectif de moins de 100 places, une place au moins doit être réservée aux conducteurs handicapés. Pour les places de stationnement sur fonds privés, il faut prévoir une place pour personnes handicapées dès 500 m² de surface brute de planché d'activité.

Par contre, pour les communes, c'est un mot d'ordre beaucoup plus général. Il est demandé de créer suffisamment de places de stationnement surdimensionnées pour les véhicules des personnes handicapées à proximité des lieux publics et de surveiller que celles-ci soient exclusivement utilisées par les seuls ayant-droit.

Odeurs Tranchée couverte de Vézenaz

Elle informe que suite aux odeurs nauséabondes remarquées cet été dans la Tranchée couverte de Vézenaz, les SIG ont pris une mesure qui semble avoir porté ses fruits. Ils ont rendu étanche tous les couvercles, ce qui a nécessité la fermeture de la Tranchée couverte durant deux nuits. Le Département technique suit cette problématique depuis le début et il semble pas simple de trouver une solution. Elle espère que ces mesures seront suffisantes. Elle ajoute que la baisse des températures a certainement aidé mais il n'y a plus eu de réclamation. Les SIG ont fait du bon travail.

Nouveaux couloirs aériens

Elle souhaite aborder le sujet des nouveaux couloirs aériens qui ont récemment été décidés pour les atterrissages et décollages à l'aéroport de Genève avec une nouvelle trajectoire définie au-dessus de Collonge-Bellerive et Cologny. Un rapport a été fait suite à une étude faite par l'Office fédéral de l'aviation civil.

Elle explique qu'il existe une commission de l'aéroport à l'ACG mais que seules les communes de la Rive droite ont le droit d'y siéger car il est considéré que la Rive gauche n'est pas concernée par ce sujet. Lors de la dernière séance de l'ACG, elle a demandé à ses collègues de la Rive droite s'ils étaient au courant de ce projet et lui ont répondu affirmativement. Une présentation leur a même été faite il y a une semaine. Elle regrette que les communes de la Rive gauche, n'aient pas été informées, ni consultées, ni même conviées à cette présentation et d'apprendre ceci par la presse.

Il lui a également été répondu que la Rive gauche ne subirait que de faibles nuisances car, dans ce cas, il s'agirait seulement de faire passer 15 avions par jour à une hauteur de plus de 4'000 mètres d'altitude. Elle comprend bien que c'est peu par rapport aux centaines de mouvements par jour enregistrés à Bellevue, Versoix... mais elle souhaite tout de même que la Commune écrive à l'Office fédéral de l'aviation civile afin d'obtenir plus de détails et souligner le manque total de consultation. Elle conclut cette information en indiquant que certains communiers se sont déjà manifestés afin d'obtenir plus de renseignements.

Comme il n'y a plus de communication, **Mme la Présidente** prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Quatre dossiers de naturalisations sont traités.

Mme la Présidente remercie le Conseil municipal et lève la séance à 22h30.

Collonge-Bellerive, le 3 novembre 2015.



Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire complémentaire de 65'000 F pour le remplacement d'installations de défense incendie (bornes hydrantes) sur divers routes et chemins.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les travaux des Services Industriels de Genève pour l'amélioration du réseau de distribution en eau potable sur la route de la Capite, la route d'Hermance, le chemin de la Californie, le chemin des Gotettes, le chemin des Prés-Galland, le chemin de la Dame, le chemin de Saint-Maurice, le chemin Prudent-Balland, le chemin de la Pierre et le chemin de la Gentille et l'opportunité de pouvoir intervenir sur les installations de défense incendie,

vu l'état de vétusté de certaines installations de défense incendie sur ces chemins,

vu le rapport de la commission des Finances du 12 octobre 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui)

1. De procéder au remplacement des installations de défense incendie vétustes sur la route de la Capite, la route d'Hermance, le chemin de la Californie, le chemin des Gotettes, le chemin des Prés-Galland, le chemin de la Dame, le chemin de Saint-Maurice, le chemin Prudent-Balland, le chemin de la Pierre et le chemin de la Gentille.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit budgétaire complémentaire de 65'000 F.
3. De comptabiliser la dépense sur le compte 1400.311.04 – Bouches incendie.
4. De couvrir ce crédit budgétaire complémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



Budget 2016

Présentation au Conseil municipal
3 novembre 2015



Plan de la présentation

1. Introduction

- Contexte économique
- Options et bases de décision

2. Revenus

- Valeur du centime additionnel PP (2006-2016)
- Valeur du centime additionnel PM (2006-2016)
- Revenus budgétaires par natures

3. Charges

- Commissions
- Amortissements
- Charges de fonctionnement hors commissions
- Charges budgétaires par natures

4. Résultat

- Projet de budget 2016 : résultat
- Evolution des charges et revenus de fonctionnement de 2004 à PB 2016

5. Investissements

- Répartition des investissements prévus par commission
- Comparaison des investissements de 2010 à PB 2016

6. Tableau synoptique du projet de budget

7. Etude des documents officiels



Contexte économique Prévision du groupe de perspectives économiques / septembre 2015

Contexte économique genevois

	2014 (1)	Prévisions pour 2015			Prévisions pour 2016			Prévisions pour 2017		
		Juin 15	Sept. 15	(2)	Juin 15	Sept. 15	(2)	Juin 15	Sept. 15	(2)
PIB CH, variation annuelle réelle en %	1,9	0,7	0,9	↗	1,3	1,3	→	1,5	1,5	→
PIB GE, variation annuelle réelle en %	2,2	0,5	0,4	↘	1,3	1,3	→	1,5	1,5	→
Renchérissement GE, variation annuelle moyenne en %	0,1	- 1,0	- 1,0	→	0,0	0,0	→	0,4	0,4	→
Taux de chômage GE, moyenne annuelle en %	5,5	5,6	5,6	→	6,0	6,0	→	5,9	5,9	→

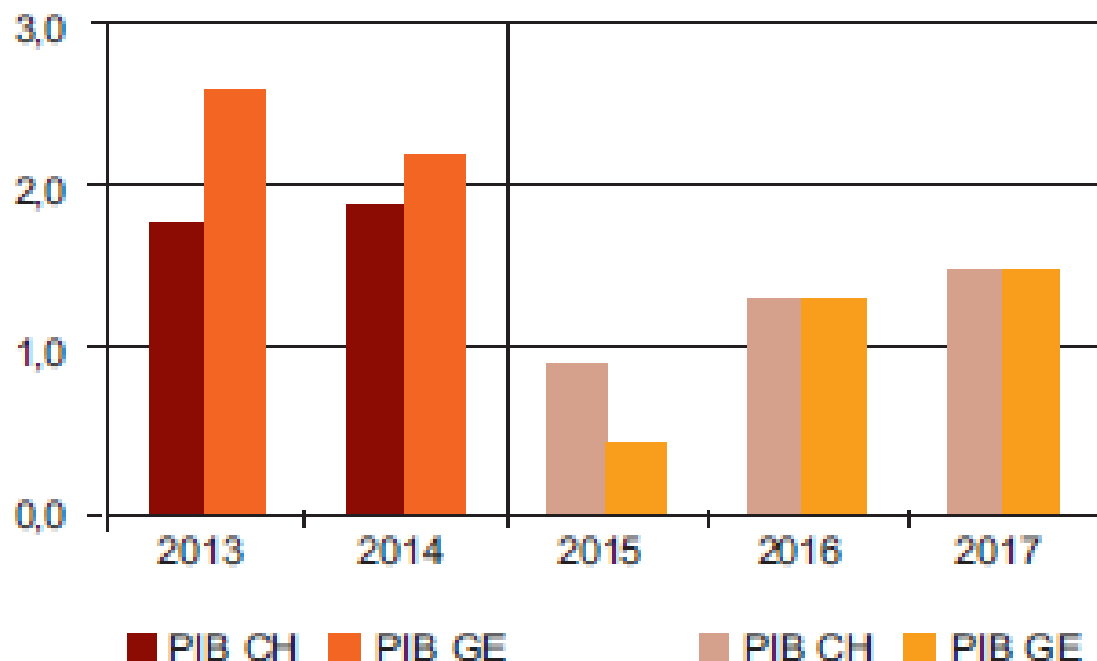
(1) PIB CH et PIB GE : chiffres provisoires. (2) Variation par rapport à la précédente prévision.



Contexte économique

Prévision du groupe de perspectives économiques / septembre 2015

**PIB de la Suisse et du canton de Genève,
variation annuelle réelle, en % (1)**



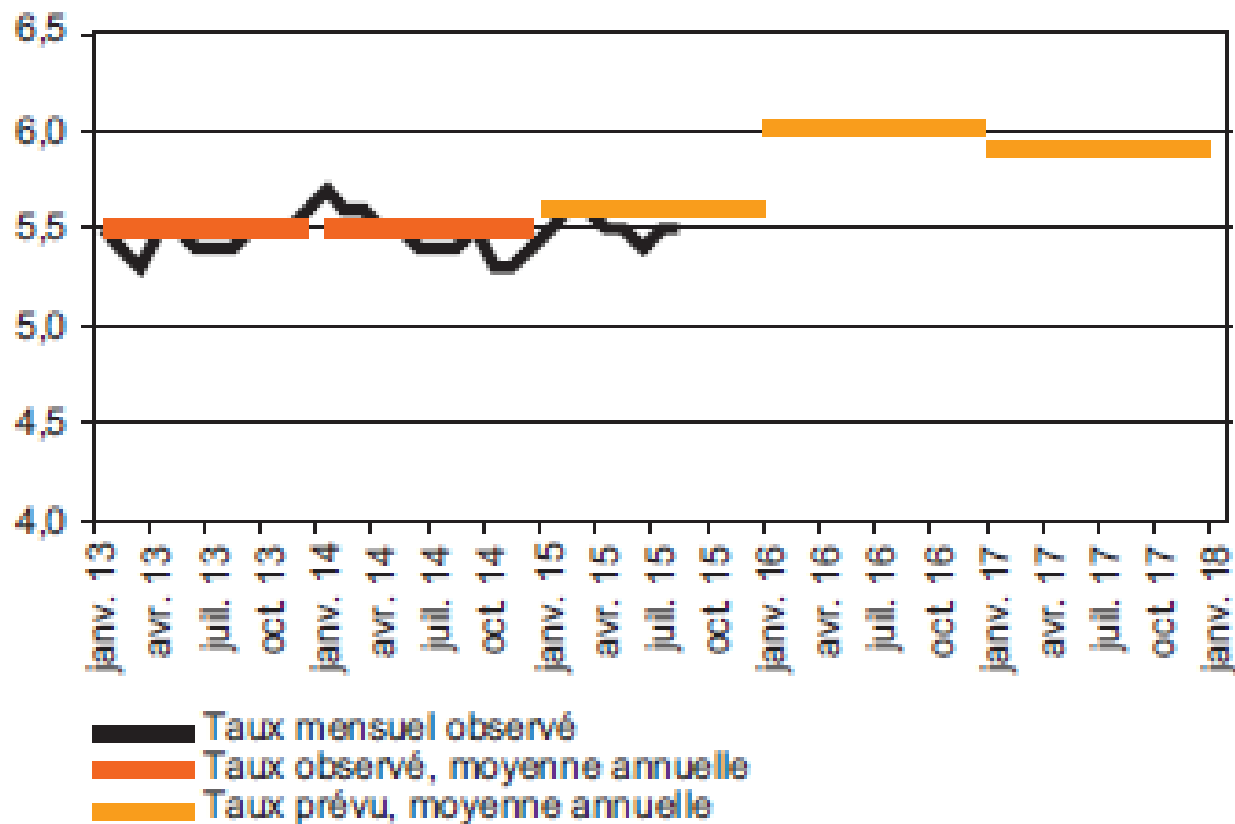
(1) 2013 et 2014 : chiffres provisoires. 2015, 2016 et 2017 : valeurs prévues.



Contexte économique

Prévision du groupe de perspectives économiques / septembre 2015

Taux de chômage dans le canton de Genève, en %

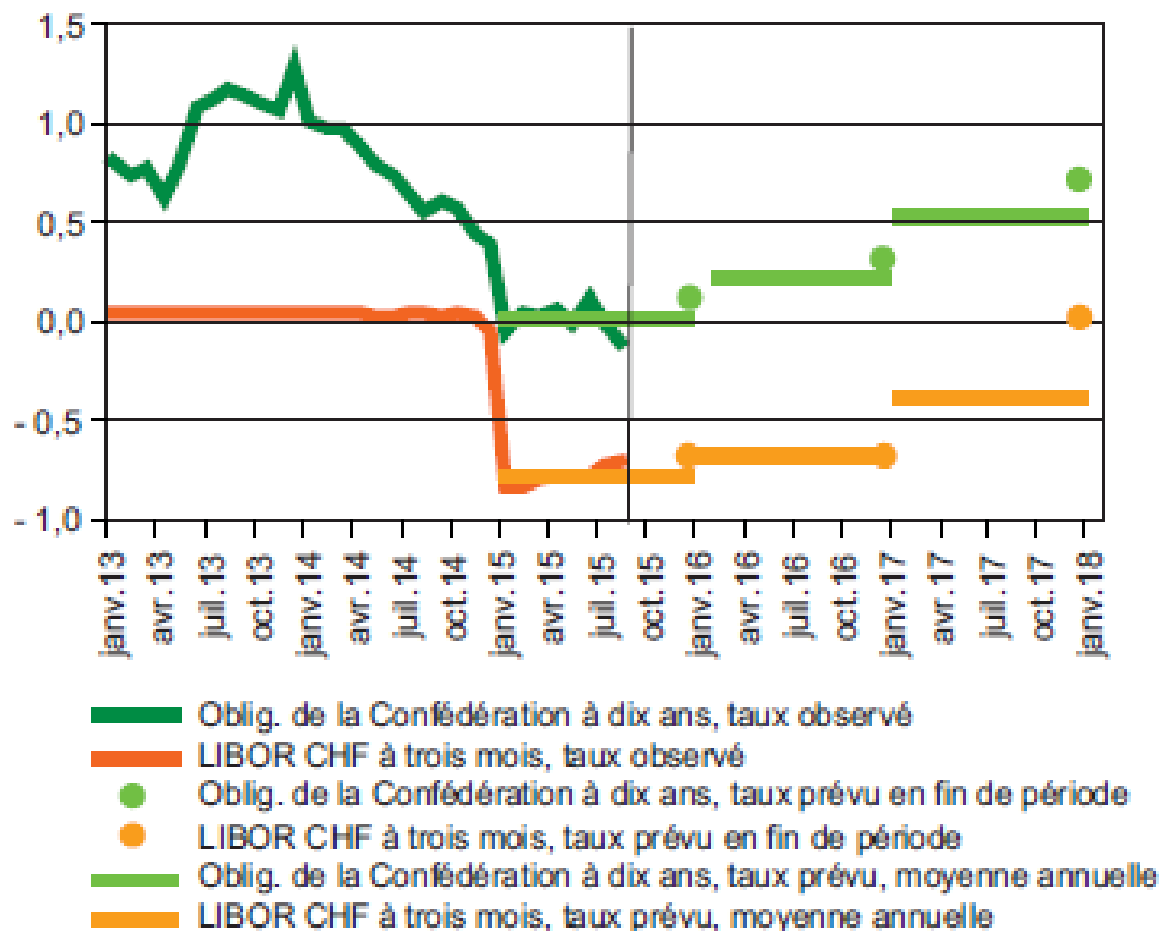




Contexte économique

Prévision du groupe de perspectives économiques / septembre 2015

Taux d'intérêt en Suisse, en %





Options et bases de décision: population

Année	Population estimée pour le budget	Population réelle
2006	7150	7187 (au 31 décembre)
2007	7200	7346 (au 31 décembre)
2008	7300	7438 (au 31 décembre)
2009	7550	7480 (au 31 décembre)
2010	7550	7611 (au 31 décembre)
2011	7600	7507 (au 31 décembre)
2012	7650	7517 (au 31 décembre)
2013	7650	7560 (au 31 décembre)
2014	7800	7836 (au 31 décembre)
2015	8100	7976 (au 30 juin)
2016	8300	



Options et bases de décision

Indexation des salaires : + 0 %
(- 1.1 % base au 31 juillet 2015)

Charges de fonctionnement et d'investissement :

analyse des différentes charges de fonctionnement pour parvenir à un budget équilibré sur la base des recettes fiscales prévisibles communiquées par le Département des finances en juillet 2015.

Poursuite des investissements tout en déterminant des priorités afin de gérer les liquidités communales.



Revenus

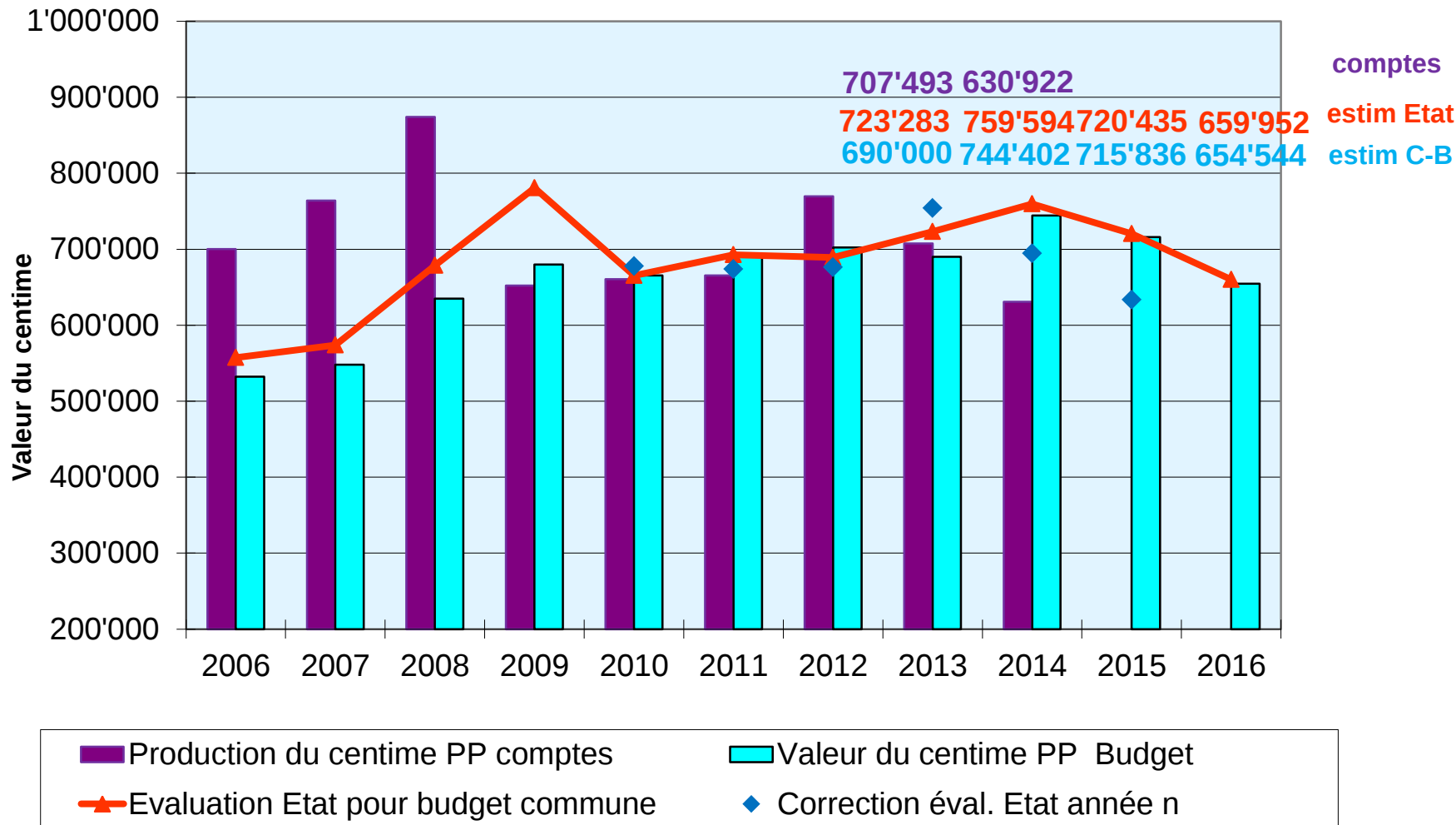


Fiscalité : évaluation du centime PP+PM

	Evaluation du centime DF juillet 2015	Evaluation du centime DF octobre 2015	Evaluation du centime par CA (base projet de budget 2016)	Ecart Evaluation centime DF octobre 2015 et évaluation CA pour budget 2016
Personnes physiques	648'064	659'952	654'544	5'408
Personnes morales	27'267	24'833	27'267	-2'434
Total valeur estimée centimes PP+PM	675'331	684'785	681'811	2'974
Total pour 30 centimes	20'259'930	20'543'550	20'454'330	89'220

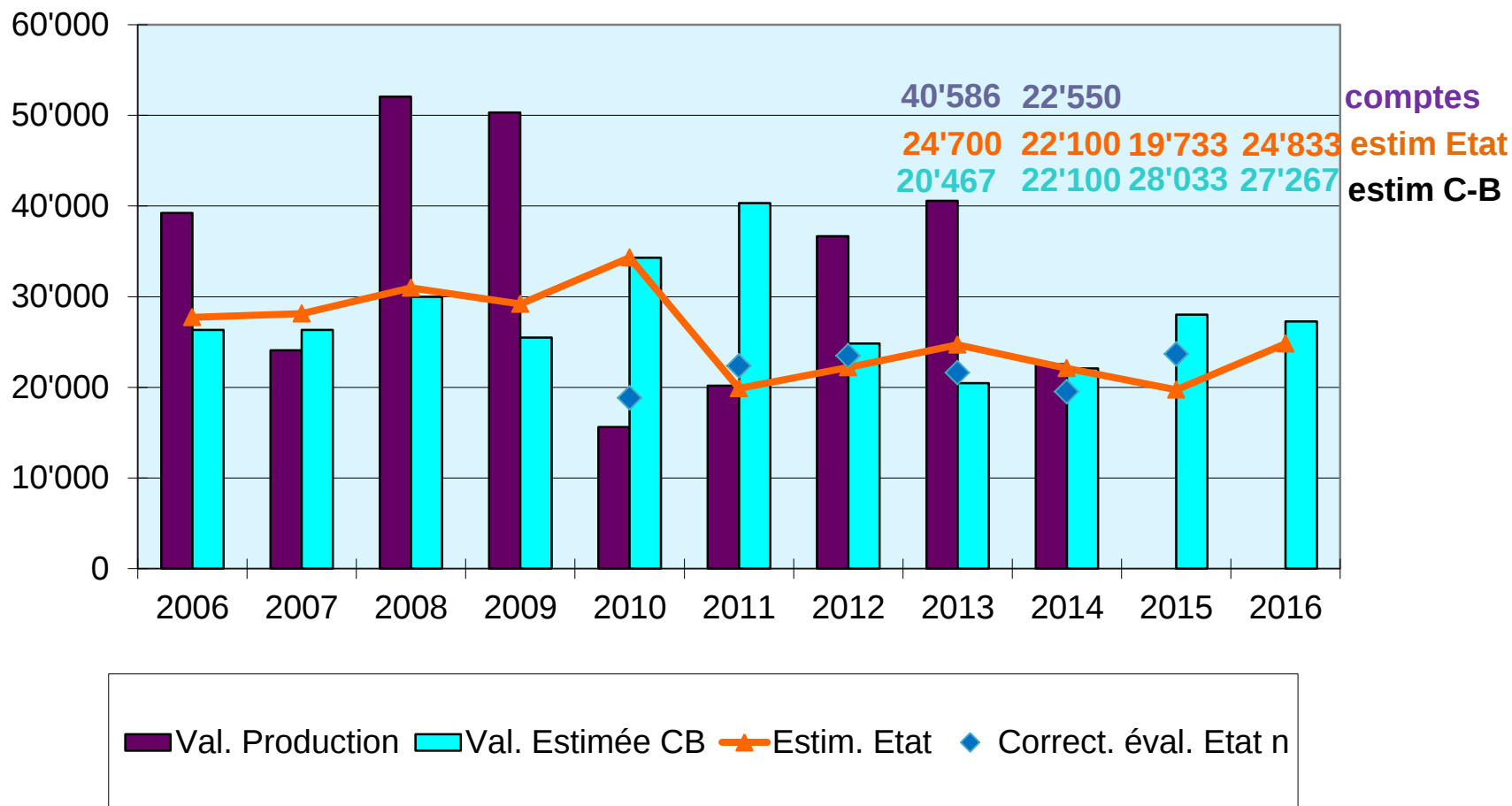


Valeur du centime additionnel des personnes physiques de 2006 au projet de budget 2016





Valeur du centime additionnel des personnes morales de 2006 au projet de budget 2016



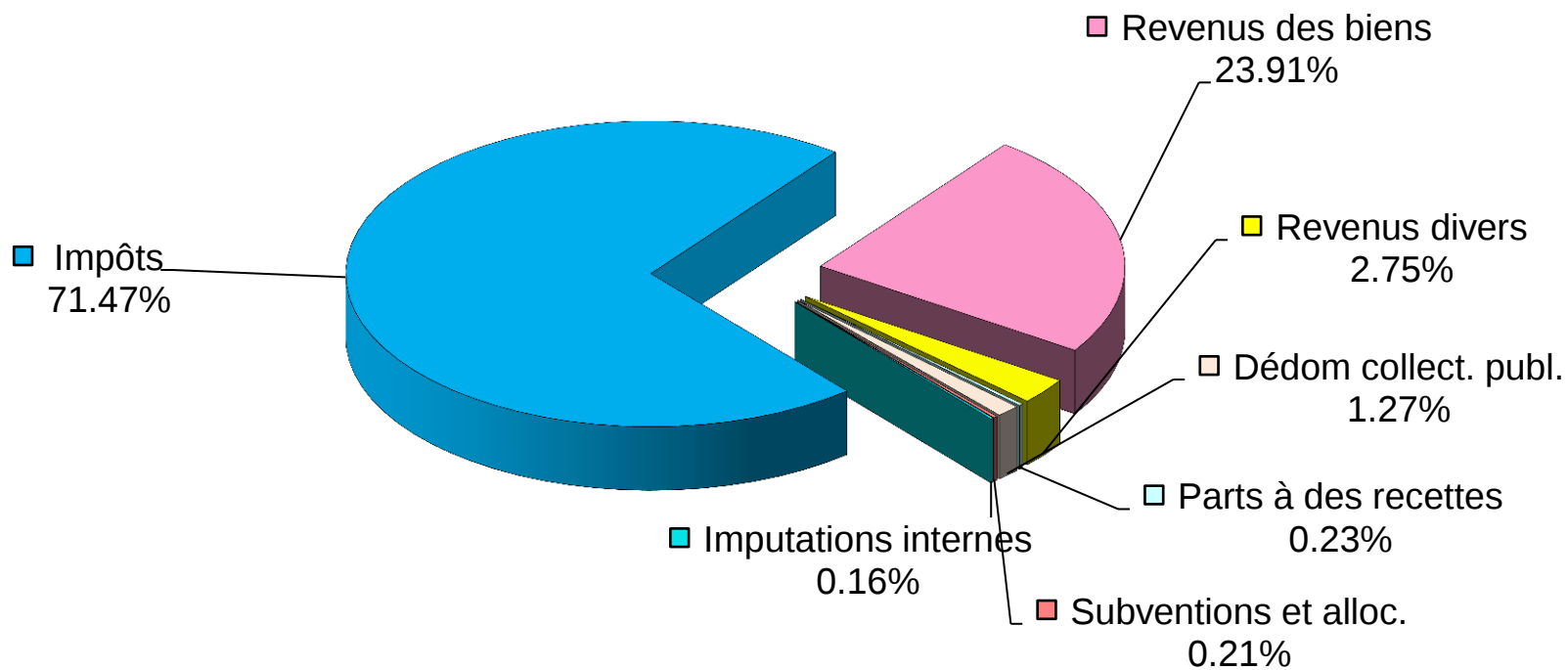


Revenus budgétaires par Natures

Gr.	Désignation des natures	BUDGET 2015		Proj BUDGET 2016		Variation B15/ PB 2016	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Impôts (PP+PM)	22'316'070	73.58%	20'454'330	71.47%	-1'861'740	-8.34%
42	Revenus des biens (loyers parkings, redevances dom pub)	7'017'761	23.14%	6'844'679	23.91%	-173'082	-2.47%
43	Revenus divers (amendes d'ordre, concessions cimetières, émol. admin)	550'200	1.81%	787'190	2.75%	236'990	43.07%
44	Parts à des recettes (impôts spéciaux ex. immobiliers jusqu'en 2007)	67'000	0.22%	67'000	0.23%	0	0.00%
45	Dédom collect. publ.(refacturation tâches intercommunales)	322'600	1.06%	363'500	1.27%	40'900	12.68%
46	Subventions et alloc.(bouches incendies, matériel PC)	8'500	0.03%	59'500	0.21%	51'000	600.00%
49	Imputations internes	44'900.0	0.15%	44'900.0	0.16%	0	0.00%
		30'327'031	100.0%	28'621'099	100.0%	-1'705'932	-5.63%



Graphique des revenus par Natures





Charges



Charges 2016 des budgets de commissions

COMMISSIONS	2016	en %
Aménagement	70'000	0.83%
Bâtiments et logement	1'445'850	17.07%
Culture et Loisirs	388'486	4.59%
Environnement et DD	2'299'554	27.15%
Routes et infrastructures	431'000	5.09%
Scolaire	86'750	1.02%
Sécurité	492'376	5.81%
Sociale	2'812'053	33.20%
Sports	443'883	5.24%
Total budget	8'469'952	100.00%

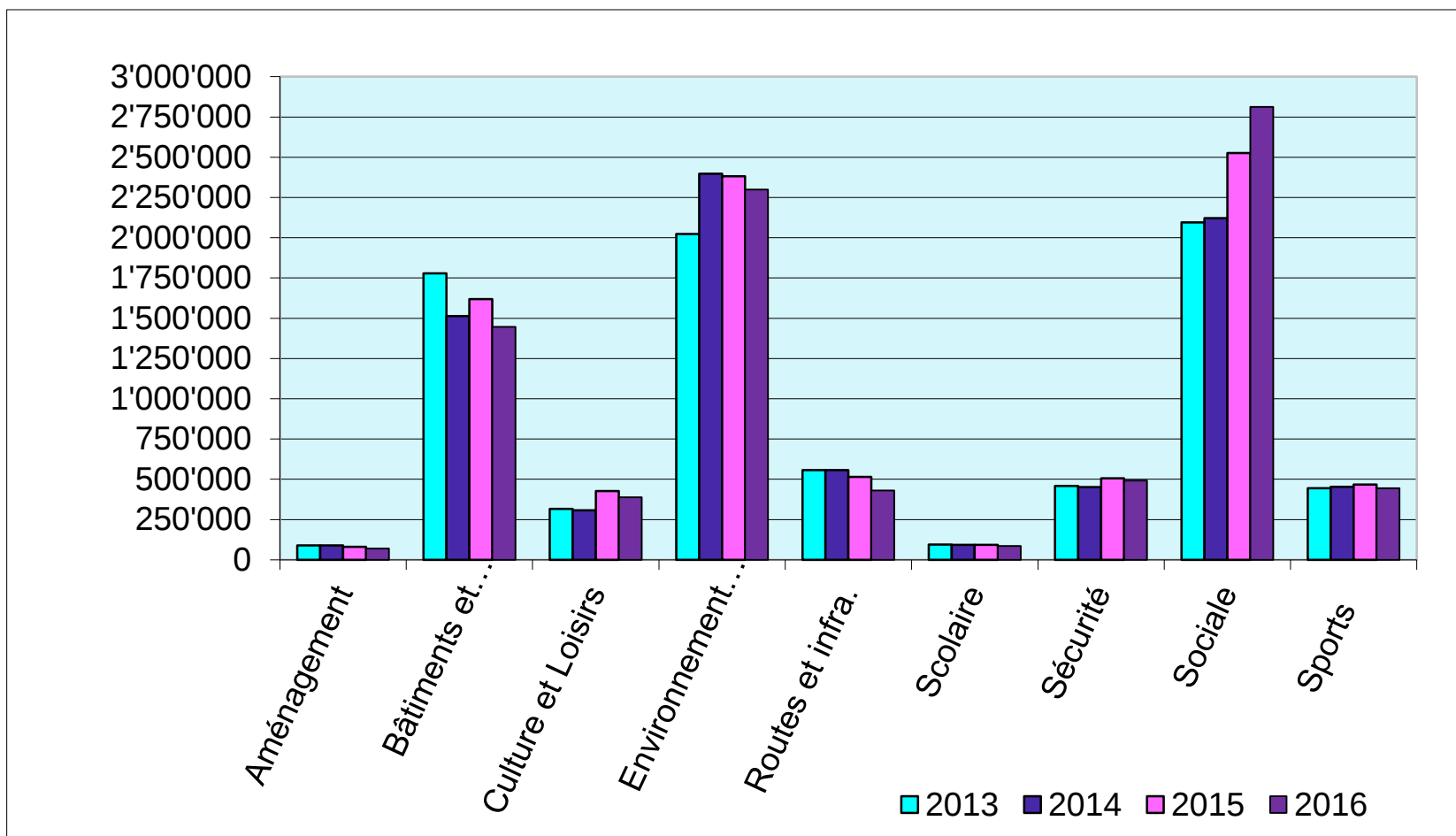


Comparaison 2013-2016 des charges des budgets de commissions

COMMISSIONS	2013	2014	2015	2016 demandé	2016 accordé	différence 2016 demandé- accordé	en %	différence B15-PB16	en %
Aménagement	90'000	90'000	80'000	80'000	70'000	-10'000	-12.50%	-10'000	-12.50%
Bâtiments et logement	1'779'150	1'513'620	1'619'000	1'584'950	1'445'850	-139'100	-8.78%	-173'150	-10.69%
Culture et Loisirs	316'767	307'147	427'253	395'486	388'486	-7'000	-1.77%	-38'767	-9.07%
Environnement et DD	2'022'500	2'398'500	2'382'500	2'319'554	2'299'554	-20'000	-0.86%	-82'946	-3.48%
Routes et infra.	557'000	557'000	515'000	469'000	431'000	-38'000	-8.10%	-84'000	-16.31%
Scolaire	95'395	93'440	92'700	94'350	86'750	-7'600	-8.06%	-5'950	-6.42%
Sécurité	458'382	451'895	506'875	574'876	492'376	-82'500	-14.35%	-14'499	-2.86%
Sociale	2'095'406	2'121'595	2'525'900	2'900'848	2'812'053	-88'795	-3.06%	286'153	11.33%
Sports	444'030	453'523	467'016	538'500	443'883	-94'617	-17.57%	-23'133	-4.95%
Total Budget	7'858'630	7'986'720	8'616'244	8'957'564	8'469'952	-487'612	-5.44%	-146'292	-1.70%



Graphique comparaison 2013-2016 des charges des budgets de commissions





Amortissements

AMORTISSEMENTS QUI SE TERMINENT EN 2015

Modér.trafic Gotettes/Tattes	22'277
Balayeuse	<u>34'559</u>
	<u>56'836</u>



Amortissements

AMORTISSEMENTS QUI SE TERMINENT EN 2016 **(VARIATION 2015-2016)**

Réfection divers chemins 2005	3
Porte basculante voirie	4'360
Tonne-pompe pompiers	22'001
Achat tracteur voirie	11'551
Subv.d'invest.Sauvetage	-1
Etude Traversée de Vézenaz	166'298
Réalisation traversée de Vézenaz	17'039
Pose canalisations pr. Fibres optiques	110'000
Coll.station pompage Pallanterie	12'914
Réhabilitation collecteur ch. Gentille	4'407
Collecteur route de Thonon	13'047
Coll.de drainage repentance	1'785
Collecteur des Rubiettes	6'333
Collecteur Praly	6'583
Plan directeur	-67'879
	<u>308'441</u>



Amortissements

AMORTISSEMENTS QUI DEBUTENT EN 2016

Aménagement place pointe de VZ final	35'000
Réaménagement place de Jeux Boucaniers	13'300
Divers routes 2015	40'000
Remplact collect. Rte de La-Capite	16'000
Désamiantage parking abri PC Ch. Pré-d'Orsat 12-14	21'500
Giratoire des Tattes-œuvre d'art	33'750
	<u>159'550</u>



Amortissements

Montant total des amortissement (comptes) 2015	4'606'937
Montant total des amortissement (budget) 2016	4'401'210
Diminution des amortissements entre 2015 et 2016	-205'727

Justification de la diminution entre les amortissements 2015 et 2016

Amortissements qui se terminent en 2015	-56'836
Amortissements qui se terminent en 2016 (variation 2015-2016)	-308'441
Amortissements qui débutent en 2016	159'550
	<u>-205'727</u>



Charges estimées par le Conseil administratif et l'administration

Le Conseil administratif, avec l'administration, prépare tout ce qui a trait aux charges de fonctionnement (salaires, charges sociales, frais de bureau, frais d'entretien, acquisition de petit matériel, eau, gaz, électricité etc.).

Il reporte également, dans le projet de budget, toutes les charges imposées par le canton ou les organismes intercommunaux (destruction des matières carnées, état civil, ACG, GIAP, etc.).

Le budget de ces postes de fonctionnement est examiné par la Commission des finances.

Montant des charges estimées de fonctionnement hors commissions :

année	Total charges hors com+amort
2016	15'632'739
2015	16'986'967
2014	17'322'868
2013	15'661'569

Soit une diminution entre 2016-2015 des charges hors commissions de CHF 1'354228 ou de 7.97 %



Principales explications de la variation des charges hors commissions

Péréquation financière intercommunale

1. Renforcer les ressources des communes à faible capacité financière
2. Encourager le développement de l'intercommunalité
3. Encourager le développement des politiques publiques dans le domaine de la petite enfance

L'ensemble des données prises en compte par le Département des finances dans le calcul est basé sur les données de l'année n-2 soit, pour 2016, les valeurs de 2014.

année	montant
2016	980'434*
2015	1'312'406
2014	2'121'869
2013	1'268'171
2012	1'182'051
2011	1'702'690
2010	2'878'230

* 2016 impact recette
exceptionnelle Anières

Soit une diminution des charges 2016-2015 relatives à la péréquation s'élevant à CHF 331'972



Principales explications de la variation des charges hors commissions

Principales diminutions de charges en comparaison avec le budget 2015

- ~CHF 472'000 d'intérêts hypothécaires en moins, suite à des renouvellements d'emprunts intervenus en 2015 à des taux plus favorables.
Concerne :
 - les intérêts dus aux banques
 - le calcul des intérêts sur fonds propres basé sur le taux d'intérêt le plus bas des emprunts de la commune
- ~CHF 232'000 liés à la diminution de la compensation aux communes frontalières et frais de perception
- ~CHF 53'000 liés aux charges d'entretien des immeubles du patrimoine financier
- CHF 300'000 pertes sur débiteurs non budgétées en 2016



Principales explications de la variation des charges commissions

Principales augmentations de charges en comparaison avec le budget 2015

- Charges du personnel : création d'un poste au service de la voirie (100%)
- Augmentation de la participation aux frais d'intervention du SIS (Service d'incendie et de secours) pour ~ CHF 61'000
- Augmentation de la participation aux frais du GIAP (Groupement pour l'animation parascolaire) pour ~ CHF 22'000
- Crèche intercommunale augmentation de ~ CHF 66'000 (gestion par un mandataire – pop & poppa)
- Bâtiments, équipements : travaux d'entretien à l'école de la Californie, au bâtiment de l'aviron; location de terrain pour point provisoire de récupération de Collonge pour ~ CHF 117'000
- Gestion des restaurants scolaires par la commune augmentation ~ CHF 230'000 (3 mois en 2015, sur toute l'année en 2016)



Comparaison générale des charges 2016 - 2015

	2015	2016	2016-2015	%
amortissements	4'592'006	4'401'210	-190'796	-4.15
commissions	8'616'244	8'469'952	-146'292	-1.70
compléments	16'986'967	15'632'739	-1'354'228	-7.97
Total budget	30'195'217	28'503'901	-1'691'316	-5.60



Charges budgétaires par Natures (1^{ère} partie)

Chap.	Désignation des natures	BUDGET		Proj BUDGET		Variation	B 15/ PB 2016
		Fr.	%	Fr.	%		%
30	Charges de personnel (y compris CM et CA)	6'230'188	20.63%	6'276'753	22.02%	46'565	0.75%
31	Biens, services et marchandises (honoraires régie - nettoyage - avocats - surveillance -etc; entretien des bâtiments)	9'002'808	29.82%	8'623'472	30.25%	-379'336	-4.21%
32	Intérêts passifs	1'123'803	3.72%	651'354	2.29%	-472'449	-42.04%
33	Amortissements (amortissements PA, PF, pertes sur débiteurs (impôts))	4'896'006	16.21%	4'405'910	15.46%	-490'096	-10.01%
34	Contributions à d'autres collectivités: Péréquation intercommunale, compensation communes frontalières	2'443'566	8.09%	1'941'180	6.81%	-502'386	-20.56%

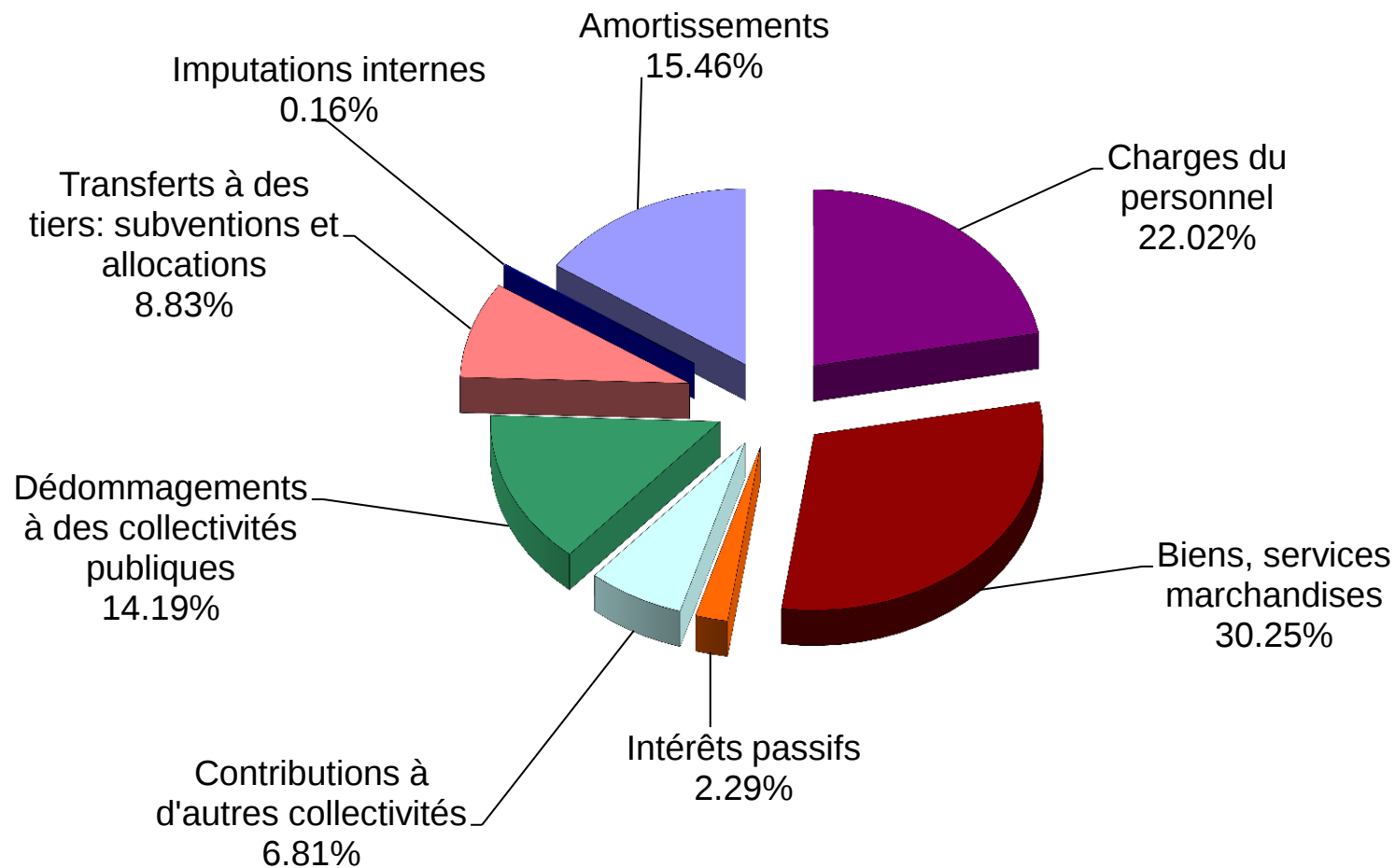


Charges budgétaires par Natures (2^{ème} partie)

Chap.	Désignation des natures	BUDGET		Proj BUDGET		Variation	B 15/ PB 2016
		Fr.	%	Fr.	%		%
35	Dédommagements à des collectivités publiques (Frais de perception des cts addi, SIS, GIAP, ORPC Lac, crèche intercommunale)	3'931'840	13.02%	4'043'709	14.19%	111'869	2.85%
36	Subventions et allocations (Sociétés sportives et culture et loisirs, aide sociale CH et étranger)	2'522'106	8.35%	2'516'623	8.83%	-5'483	-0.22%
39	Imputations internes	44'900	0.15%	44'900	0.16%	0	0.00%
Total charges		30'195'217	100.00%	28'503'901	100.00%	-1'691'316	-5.60%



Graphique des charges par Natures





Résultat



Projet de budget 2016 : résultat

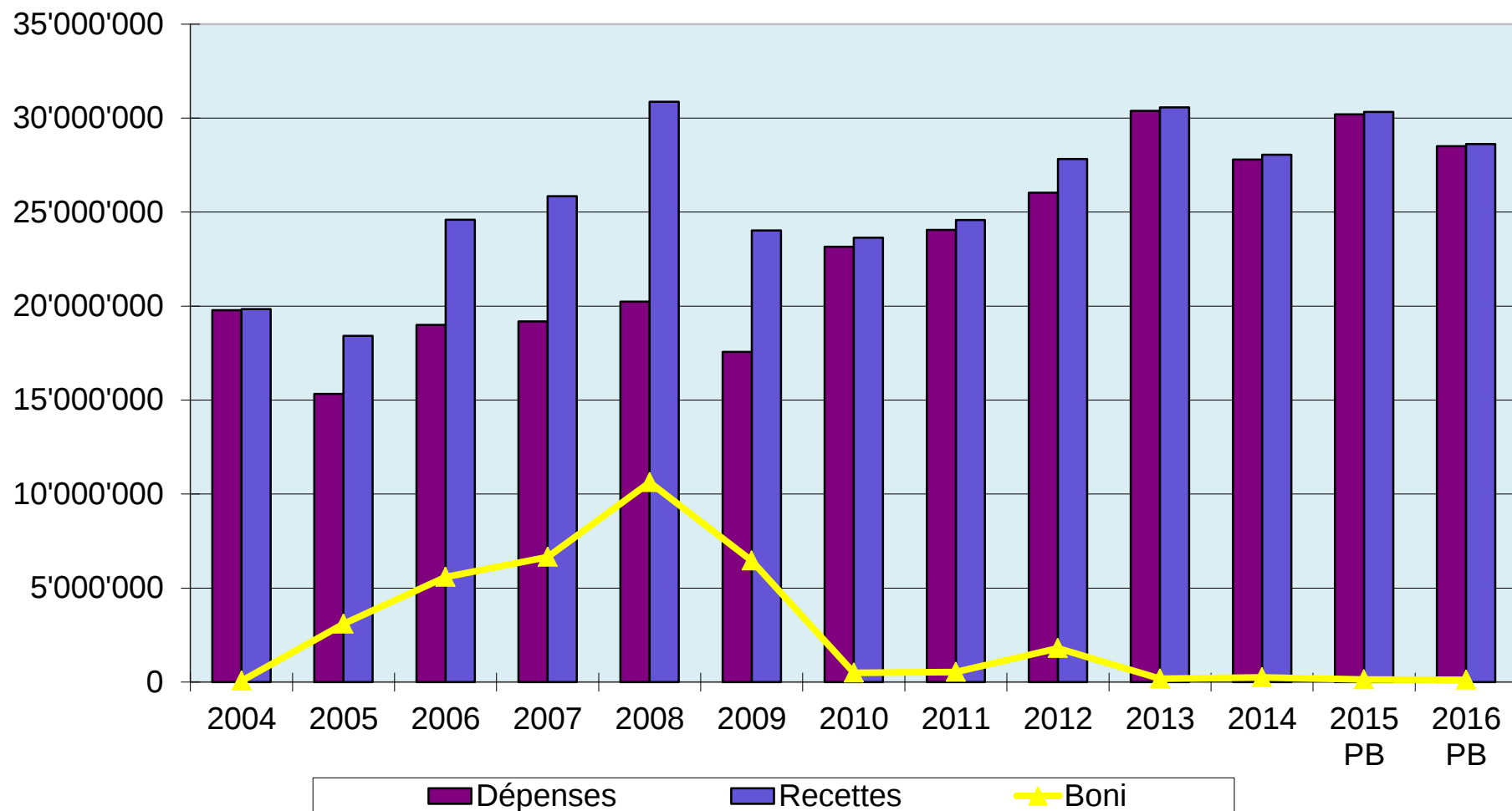
Total des revenus = CHF 28'621'099

Total des charges = CHF 28'503'901

Boni projeté = CHF 117'198



Evolution des charges et revenus de fonctionnement de 2004 à PB 2016



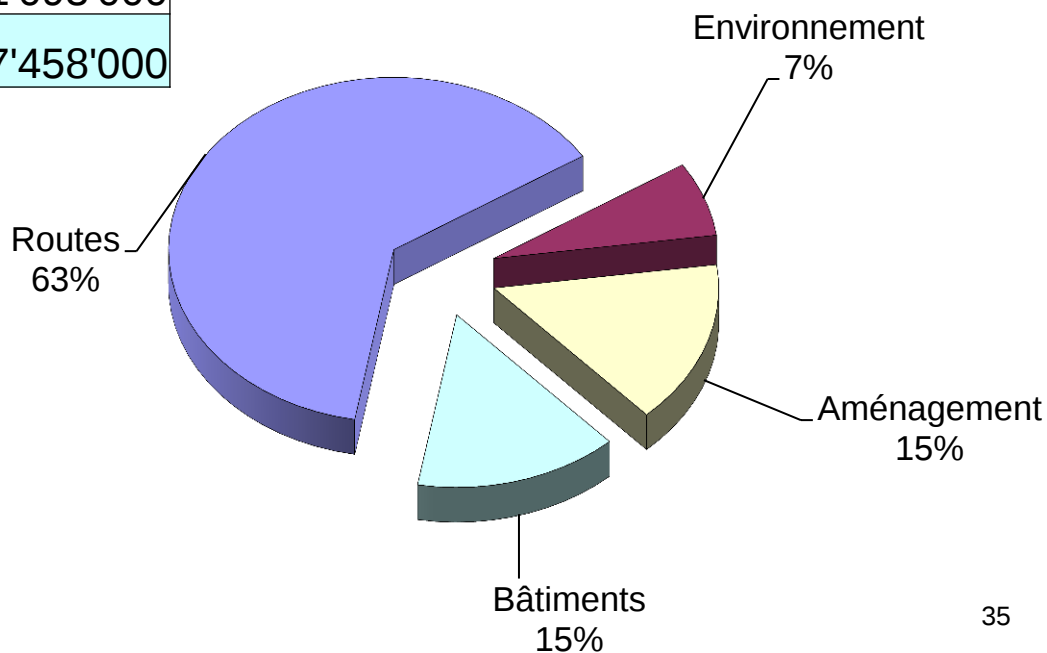


Investissements



Répartition des investissements prévus en 2016 par commission au plan quinquennal (patrimoine administratif)

Récapitulation fonctionnelle	Valeur en francs
Routes	4'705'000
Environnement	520'000
Aménagement	1'140'000
Bâtiments	1'093'000
Total	7'458'000





Comparaison des investissements du patrimoine administratif

	Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
invest	9'293'603	9'990'663	7'976'173	8'694'492	4'243'744	7'300'200	7'458'000

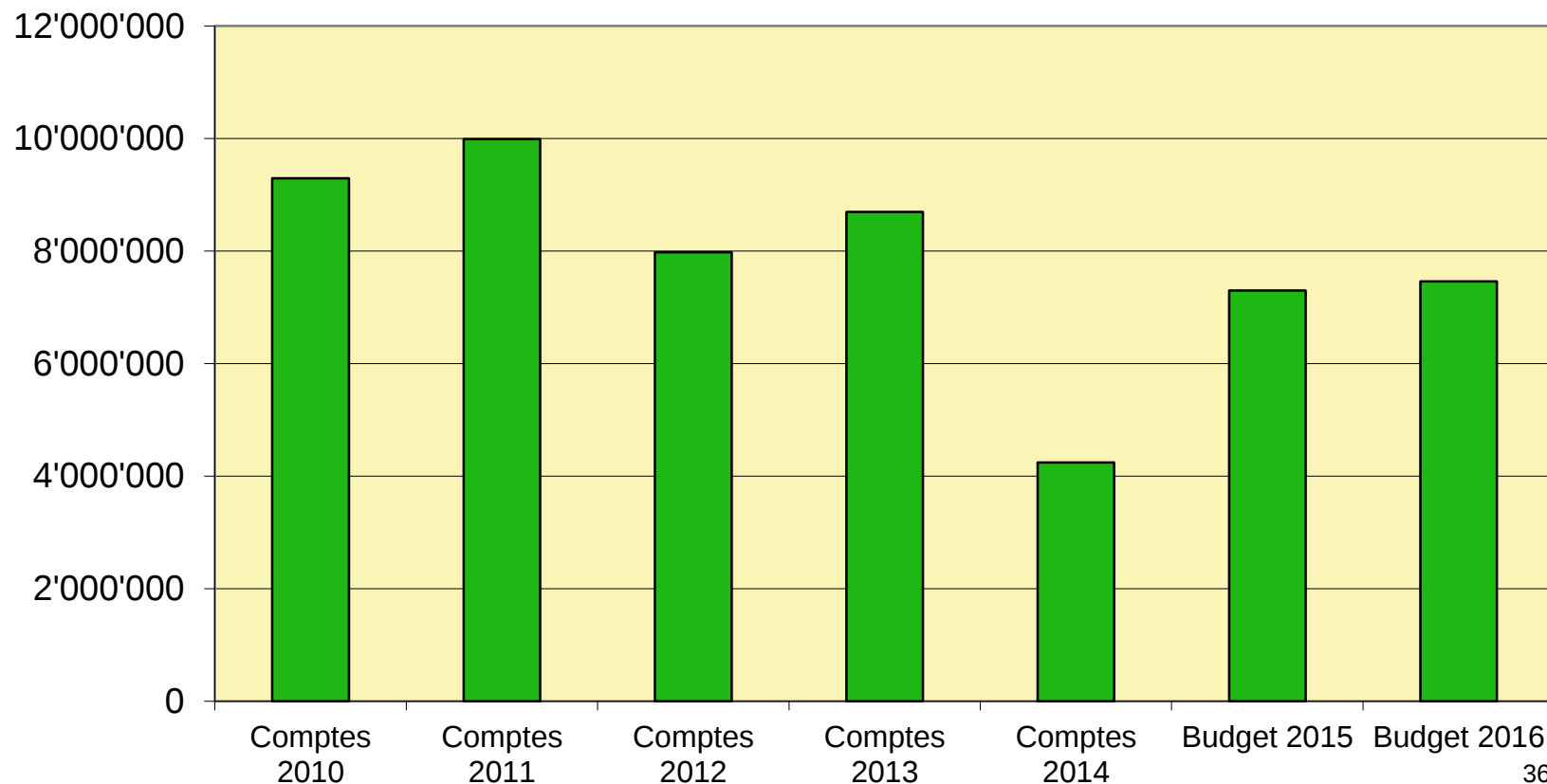




Tableau synoptique projet de budget 2016

Compte de fonctionnement (90)

Charges	24'102'691	Revenus	28'621'099
Amortissements	4'401'210		
Excédent de revenus	117'198		
	28'621'099		28'621'099

Investissements nets (910)

Investissements	7'458'000	Subventions d'invest. et autres recettes	0
		Augmentation des investissements nets	7'458'000
	7'458'000		7'458'000

Financement (911)

Augmentation des investissements nets	7'458'000	Reprise des amortissements	4'401'210
		Reprise de l'excédent de revenu	117'198
		Insuffisance de financement	2'939'592
	7'458'000		7'458'000

Variation de la fortune nette (912)

Insuffisance de financement	2'939'592	Report au Bilan	7'458'000
Report au Bilan	4'401'210		
Augmentation de la fortune nette	117'198		
	7'458'000		7'458'000



Simulation du résultat en tenant compte des évaluations fiscales du DF octobre 2015

Boni projeté selon projet de budget	=	117'198
Recettes en plus sur évaluations PP	= +	162'240
Recettes en moins sur évaluations PM	= -	73'020
<u>Charges en plus sur frais de perception</u>	<u>= -</u>	<u>2'677</u>
 Résultat simulé	 =	 203'741



Fin de la présentation

Etude des documents officiels